

COVID-19 – L'OPPBTB alerte : attention aux masques contrefaits et aux fausses certifications

La pénurie de masques et le besoin de protéger les salariés ont fait émerger un marché de contrefaçon basé notamment sur de fausses déclarations de certification. L'OPPBTB alerte sur l'usage de ces masques qui ne sont pas conformes aux normes de protection. L'Organisme donne ses conseils pour éviter d'être victime de toute pratique commerciale trompeuse.

L'OPPBTB a constaté une recrudescence du nombre de rapports d'essais et de certificats de masques falsifiés. Cette situation concerne les masques marqués CE mais aussi les masques barrières dont la mise sur le marché est directement gérée par les industriels.

Il est évident que l'utilisation de masques contrefaits ou dont les certifications sont fausses peut mettre en danger la santé de ceux qui les portent. Voici les points essentiels à connaître pour ne pas utiliser de tels masques et assurer la sécurité des utilisateurs :

- **Acheter les masques chez un fabricant ou un distributeur connu et professionnel,**
- **Ne commander que des masques pour lesquels une notice d'information ou une fiche technique est disponible auprès du vendeur.** Ce document doit indiquer la référence du produit, les performances vérifiées et l'usage précis du masque. Si possible, demander auprès du vendeur l'identité du laboratoire qui a testé la référence du masque.
- **Privilégier les masques alternatifs référencés par le site de la DGE (Direction Générale des Entreprises) :** <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>.

Par ailleurs, l'OPPBTB met à disposition [en téléchargement sur son site internet](#) une fiche d'aide au choix des masques. Les conseillers de l'OPPBTB restent aussi à l'écoute des professionnels et sont joignables par chat, e-mail ou téléphone pour aider les entreprises durant cette période de pandémie.

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
Tél. : 01 42 93 04 04

OPPBTB
La prévention BTP